



Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois

CBOVd

Fédération de triages et
groupements forestiers de
l'Ouest vaudois

Aux Membres de la CBOVd
Au Corps forestier de l'Ouest vaudois

et par eux à tout propriétaire forestier
susceptible d'être intéressé

Saint-George, le 5 mars 2015

Lettre d'information sur les activités de la Chambre des bois

Madame, Monsieur,

Les dernières assemblées générales de la Chambre des Bois de l'Ouest vaudois se sont tenues les 8 mai et 8 octobre 2014. Le 8 mai, le soussigné a eu l'occasion de présenter le rapport annuel d'activité, et il a été décidé d'en faire une large diffusion afin de faire connaître à tout intéressé les actions menées actuellement par la CBOVd; il se trouve aujourd'hui complété par les nouveautés intervenues depuis lors. Pour mémoire, notre association sans but lucratif tend à représenter les propriétaires forestiers de la région; elle est de fait une fédération regroupant les triages et groupements forestiers de l'Ouest vaudois.

Commission consultative de la faune.

La CBOVd a obtenu, depuis 2014, un siège de membre de plein droit, alors que jusqu'en 2013 nous n'y siégeons qu'en tant que membre invité. En principe, cette représentation est assurée par le Président de l'association. Etant donné qu'il y a déjà un siège en tant que président de La Forestière c'est donc un autre membre du comité qui assure cette représentation pour notre association, en l'occurrence Jean-Luc Fontannaz de La Coudre (Triage 164 "Pied du Jura").

Si, en 2013, au sortir de cette séance annuelle qui nous voit entre autres adopter une proposition de plan de tir, en particulier celui du cerf pour ce qui préoccupe et intéresse les propriétaires de forêts ainsi que leur gestionnaires, nous pouvions légitimement faire preuve d'une belle satisfaction au vu de la très importante augmentation du quota de cerfs à tirer, il en fut tout autrement en 2014. Le critère prépondérant sur lequel s'appuie cette commission pour décider du quota réservé aux chasseurs est le comptage au phare du printemps. Or le nombre d'animaux visibles peut fortement varier en fonction des conditions météo, plus précisément d'enneigement. Il est à notre avis bien plus probable que c'est parce que la limite d'enneigement est remontée précocement au printemps 2014 que le résultat des comptages fut si faible, plutôt que parce que le plan de tir 2013 fut trop élevé. Pour la 1^{ère} fois en 2014, les chasseurs partageaient notre avis, mais cela n'a pas suffi à infléchir la décision. Il était prévu de tirer 36 individus sur le secteur Mt-Tendre et 30 sur le secteur de la Dôle / Versoix; en fin de compte 29 ont été tirés durant la chasse sur le secteur Mt-Tendre, auquel s'ajoute à ce jour 1 tiré par les surveillants de la faune pour compléter; à la Dôle/versoix, 29 cerfs ont été tirés durant la chasse. Pour rappel: en 2013, ces chiffres se montaient respectivement à 78 et 42 individus.

Le plan sectoriel cerf version 2012-2016

Il a été adopté en date du 25 mai 2013. Voir sous <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/chasse/plan-sectoriel-de-gestion-du-cerf-2013-2017/>

Il ouvre la possibilité d'indemniser les dégâts du cerf dans les perchis d'épicéas. C'est une belle satisfaction pour la CBOVd car le chemin pour en arriver là fut long et difficile. Après cette adoption il restait encore à mettre sur pied un règlement qui définissait les modalités pour percevoir ces indemnités.

Nous sommes encore sans nouvelle sur le sujet mais nous avons appris qu'un système de calcul a été testé sur la base du cas de Le Vaud et qu'il devait être validé au printemps 2014. Nous voici en mars 2015 et il ne l'est toujours pas à ce jour. A suivre.

Journée de vulgarisation

Le 22 novembre 2013, nous nous sommes rendus dans les cantons de Fribourg puis de Berne pour une journée de vulgarisation qui avait pour thème les soins culturels modérés, agrémentée d'une visite de la centrale énergétique "Forsthaus".

Journée fort intéressante, parfaitement organisée par Marc-André Silva et Jan-Matti Keller. Ouverte à tous, elle était cependant essentiellement destinée aux propriétaires. Nous ne pouvons que nous montrer déçus du taux de participation. Le car réservé n'était qu'à moitié plein et sans la participation des gardes forestiers le bilan aurait été fort maigre. L'impression ressentie à l'issue de cette tournée nous fait cependant dire que chacun l'a fort appréciée, tant pour son contenu que pour l'esprit qui y a régné.

Nous nous sommes posés la question de savoir les raisons d'une si faible participation alors que d'habitude ces sorties organisées sous notre égide connaissent un franc succès. Était-ce une question de date? Un manque d'intérêt pour le sujet? Nous avons renoncé à enquêter sur la question redoutant un très faible taux de réponse. Aucune journée n'a été organisée en 2014 mais nous espérons que vous nous transmettez des propositions pour 2015!

Réserves forestières

Le projet concernant les réserves forestières, naturelles et/ou particulières est toujours en stand by. L'étude des 2 projets pilotes de réserves mixtes, l'un sur les crêtes du Haut Jura entre le Crêt de la Neuve et le Mont Tendre et l'autre dans les forêts au-dessus des vignes de Gilly, paraît terminée. Elle avait été décidée en janvier 2013 suite à la présentation des résultats de notre enquête sur la disposition des propriétaires de l'Ouest vaudois à soustraire une partie de leurs propriétés à l'exploitation. Les potentialités et l'utilité de créer des réserves mixtes paraissaient importantes mais très mal prises en compte par les règlements de subventions, qui n'offrent aucun avantage pour les parties en réserve particulière mais des contraintes.

Dans le cas des forêts de La Côte, cette étude a abouti à la signature d'un contrat de réserve mixte, mais il s'est avéré que la DGE n'a pas voulu modifier ses conditions de subventionnement pour rendre les réserves mixtes plus attractives: l'indemnité de base n'a été allouée que pour autant que la surface en réserve naturelle sans intervention dépasse le 50% de la surface de la réserve mixte. La seule garantie obtenue est que les interventions nécessaires sur les surfaces en "réserve à interventions particulières" seront subventionnées en priorité; pour le reste, chacune des parties signataires se réserve le droit de ne pas disposer des budgets nécessaires pour ces interventions.

Dans le cas du Haut Jura, l'étude vient d'aboutir d'après nos informations mais nous ne sommes pas en connaissance de ses conclusions pour l'instant.

Sur cette base un point de situation devrait avoir lieu pour voir comment poursuivre l'action de la CBOVd.

Projet Boisfor

La CBOVd en est à l'origine et en a été longtemps le moteur. Il est maintenant entre les mains des associations de développement économique des 3 districts de notre périmètre d'activité. La CBOVd y est représentée au copil et au copro composés des représentants de Régionyon, de l'ARCAM, de l'ADAEV de La Forestière, du Cedotec, de la DGE-forêts et du SPEco (Service de la promotion économique et du commerce). Christiane Maillefer, chargée de projet, a dressé un état des lieux lors des deux assemblées générales de la CBOVd de 2014; voir sur le site internet de la CBOVd (www.cbovd.ch) sous répertoire "Activités / Projets BOIFOR" et sur le site de régionyon (<http://www.regionyon.ch/projets/bois/>).

Bourse biodiversité

Cet avant-projet dont le nom provisoire est FORetNATURE a pris un peu plus de corps en 2014. Notre mandataire, François Godi, a dressé un état des lieux lors de l'assemblée générale de la CBOVd du 8 mai 2014. Nous avons présenté ce projet à la Direction du Parc Jura Vaudois (PNRJV) afin d'évoquer une éventuelle collaboration sur ce projet. En fin de compte, les discussions ont permis de recentrer le projet sur les aspects de promotion et de communication des actions faites par les propriétaires forestiers en faveur de la biodiversité en forêt. Un projet centré sur ces aspects a été inclus dans la demande financière du PNRJV pour 2016-2019, et il devrait se faire en collaboration avec la CBOVd. Voir sur le site internet

www.parcjuravaudois.ch le document téléchargeable de la demande financière 2016-2019, projet 105.3. Le volet de la recherche de sponsors et de la bourse elle-même va être réévalué sur d'autres bases.

Projet eau/forêt

Ce projet de partenariat entre exploitant d'eau et propriétaire forestier en faveur de la protection des eaux souterraines en milieu forestier, qui a germé il y a déjà plusieurs années et qui était entré en léthargie en attendant les résultats du projet interreg Alpeau qui planchait sur ce sujet (voir www.alpeau.org), a fini par mûrir. Une séance d'information et de sensibilisation à destination des distributeurs d'eau du périmètre de l'AGFORS a eu lieu le 13 novembre 2014 et a fait salle pleine. Les bases de discussion sont maintenant solides. Nous avons le soutien de la DGE Eau (Eaux souterraines) et du SCAV (distribution d'eau) qui ont validé notre catalogue de prestations potentielles. Suite à cette séance, des contacts entre partenaires ont été agendés, qui permettront de définir concrètement des contenus de contrats de partenariat. La mesure du succès de ce projet lui aussi pilote, déterminera notre ambition de l'étendre à d'autres régions. Voir sur le site internet www.alpeau.org la riche et solide documentation issue du projet interreg auquel a participé la CBOVd (en lien sur le site internet de la CBOVd (www.cbovd.ch) sous répertoire "Activités / Eau potable de la forêt").

"Coup d'œil - clin d'œil»

Ce concept d'information s'est enrichi de 8 nouvelles affiches. C'est une cinquantaine d'affiches de cette sorte qui sont à disposition et sont offertes par la CBOVd sur simple demande ou que vous pouvez imprimer librement (sans modification). Le public est friand de ces informations et vous pouvez lui faire découvrir de nombreux thèmes. Mais au bout d'un certain temps soit elles ne sont plus en état, soit son contenu lasse. Pensez donc à les renouveler. Elles sont visibles sur le site internet de la CBOVd (www.cbovd.ch) sous répertoire "Activités / Vulgarisation et formation").

Pavillon Lignum à Beaulieu

Le financement du pavillon d'accueil "XyloDôme" sur le site de Beaulieu, pour lequel nous avons décidé d'une contribution de 2'000 francs, est bouclé depuis plusieurs mois et il va être inauguré lors de l'exposition Habitat et Jardin de mars 2015.

NatuRando

Le stock du guide NatuRando poursuit sa cure d'amaigrissement. Les ventes, et c'est assez logique, se tassent d'année en année. Il reste aujourd'hui environ 600 exemplaires sur les 7'000 produits. Au rythme actuel des ventes, cela représente encore 2 ans pour assécher le stock. La réflexion pour la suite à lui donner a débuté. Un partenariat avec le Parc Jura Vaudois, un temps évoqué, semble en veilleuse, tant le concept de développement de leur offre de balades (et de son support) est éloigné de celui du NatuRando. Affaire à suivre donc. Pour mémoire, la situation des sentiers décrits est présentée tant sur le site www.naturando.ch que le site internet de la CBOVd (www.cbovd.ch) sous répertoire "NatuRando".

Outil de calcul du coût de production du bois énergie

Lors de précédentes assemblées générales, nous avons invité M. Amaury Annen à vous présenter un outil de calcul pour le bois énergie. Il devait être à disposition sur notre site internet; c'est fait maintenant. A découvrir sur notre site (www.cbovd.ch sous répertoire "Activités / Bois d'énergie), et surtout à utiliser pour vérifier vos coûts et les comparer aux coûts moyens des producteurs de l'Ouest vaudois. Cet outil doit permettre d'éviter que l'on vende actuellement encore du bois d'énergie à perte, ce qu'aucun autre fournisseur d'énergie ne fait.

Labellisation de bâtiments "Bois suisse"

La CBOVd avait l'idée d'offrir une plaquette en bois, sur laquelle le logo COBS se détachait en relief, aux propriétaires forestiers publics pour leurs bâtiments construits ou chauffés au bois. Ce projet, plein de bonne volonté et apparemment simple à mettre en œuvre est bien plus compliqué que prévu. La question d'utiliser le logo Bois Suisse est en jeu et Lignum l'a réglée au travers d'un règlement de façon précise afin d'éviter un discrédit en cas d'utilisation abusive.

La CBOVd ne peut pas aller vérifier qu'un bâtiment public qu'un propriétaire proposerait pour y apposer une plaque est véritablement en bois suisse. D'ailleurs, le propriétaire lui-même n'est souvent pas en mesure de la garantir. C'est pourquoi Lignum demande qu'un logo appliqué sur une partie en bois d'un bâtiment soit accrédité par l'entreprise qui l'a posé en mentionnant également le numéro de certification de l'entreprise. Cet organisme a complété son dispositif pour faire certifier des bâtiments entiers: un propriétaire peut faire certifier tout ou partie de son bâtiment s'il peut apporter la preuve que le volume de bois est à plus de 80% d'origine suisse. Une base de données publique permet de découvrir tous les objets certifiés, ce qui contribue à la promotion du bois suisse de façon large. Pour plus de détails, voir http://www.lignum.ch/fr/technique/certification_du_bois/.

Suite aux discussions tenues avec Lignum Suisse Romande et Mme Christiane Maillefer, chargée de promotion de la filière bois de l'Ouest vaudois, une action conjointe a été lancée avec l'appui financier de la CBOVd: un appel a été lancé aux charpentiers de l'Ouest vaudois et aux communes pour qu'ils annoncent des constructions qu'ils auraient faites récemment en bois suisse. Une sélection de 5 constructions sera faite; de là, des opérations de communication seront menées, mettant en valeur l'entreprise de charpenterie qui aura joué le jeu du bois suisse et le maître d'ouvrage. Le but est de créer une émulation et de montrer à tous que c'est non seulement possible mais que cela offre de multiples avantages. A l'heure actuelle où le franc fort porte un grand préjudice à la commercialisation des bois de nos forêts, consommer du bois suisse permet de maintenir un bon entretien de nos forêts multifonctionnelles, des entreprises, des emplois, le savoir faire, en résumé tout ce qui sera encore plus indispensable d'avoir quand le marché ira mieux. A ce sujet, un document de premier intérêt vient d'être publié: un Guide pour favoriser le bois suisse lors des appels d'offres. A découvrir sur

http://www.lignum.ch/fileadmin/migrated/content_uploads/Guide_Favoriser_le_bois_suisse_lors_des_appels_d_offres.pdf

Parc Jura Vaudois (PNRJV)

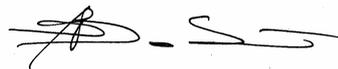
Lors de l'assemblée générale de l'Association du Parc Jura Vaudois du 9 avril 2014, les statuts de cette association ont été modifiés, dont en particulier l'article 19 relatif à la composition du Comité: sur proposition de six communes forestières importantes, le mot "forestier" a été ajouté à l'ancienne version, et la nouvelle rédaction adoptée est la suivante:

*"Le Comité est composé de 9 à 15 membres au maximum. Ils représentent de manière équitable les différents partenaires et compte au moins un représentant de chacun des milieux suivants: agricole, **forestier**, économique, environnemental et touristique. Les communes territoriales doivent toujours y être majoritaires."*

Suite à cette modification, appel a été fait à la CBOVd par un de ses membres pour qu'elle contribue à rechercher la personne prête à représenter les intérêts du milieu forestier. Le Comité, après appel aux membres, a enregistré une candidature; elle a été présentée à l'assemblée générale du 8 octobre 2014. M. Amaury Annen, forestier ES et membre à titre individuel de l'association Parc Jura Vaudois a été vivement remercié pour son intérêt et confirmé dans son rôle de candidat à l'élection au sein du Comité du PNRJV. Il a été élu le 4 décembre 2014 en assemblée générale. Il place sa participation sous l'égide de la CBOVd et notre Comité veillera à assurer un contact régulier avec lui pour lui offrir des bonnes conditions de représentativité du milieu forestier au sein du Comité du PNRJV.

Nous sommes à disposition pour toute information complémentaire et toute idée et initiative utiles à promouvoir la propriété forestière et la forêt multifonctionnelle. Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Au nom du Comité, le Président:



Didier BORBOËN